

« Quelque chose ne va pas ? Tu peux le dire »

Spot vidéo & campagne

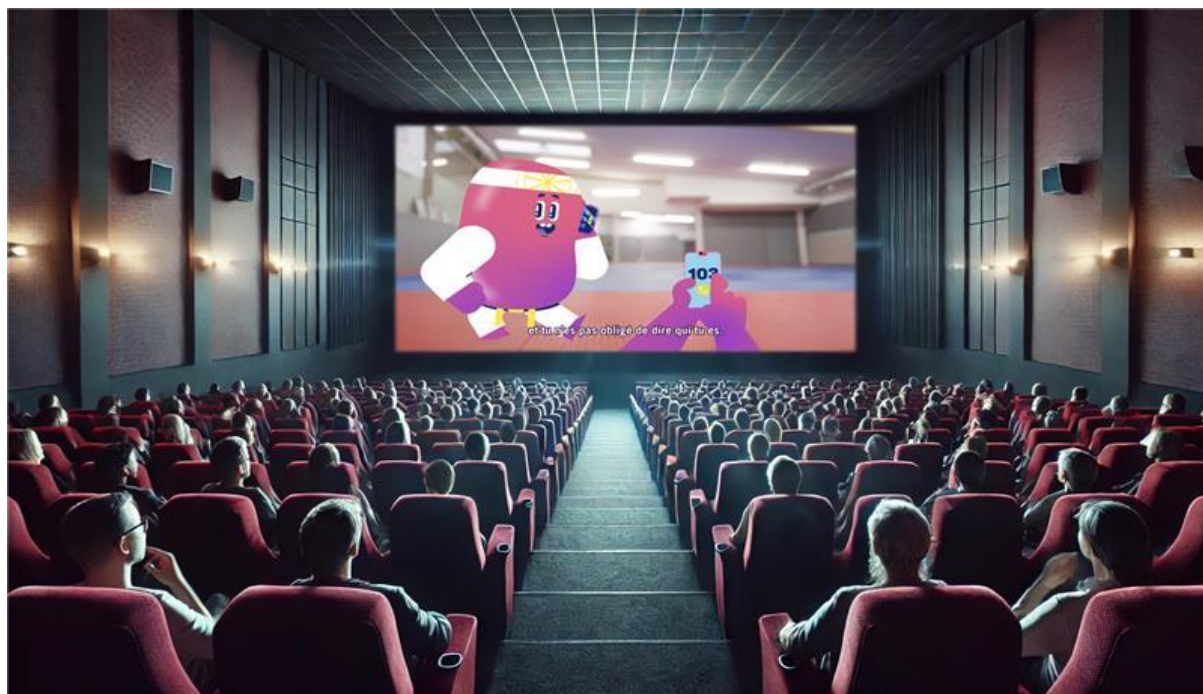


Image créée avec l'IA

Une campagne de sensibilisation et d'information à destination des enfants de 6 à 12 ans pour lutter contre les violences lors d'activités sportives

Dans le cadre du projet [PARCS 2.0 | Protéger les enfants contre les violences lors d'activités sportives](#)



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Co-financé par le Programme CERV de l'Union Européenne

Les points de vue et les opinions exprimées sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne, qui ne peut en être tenue pour responsable.

1. Si vous ne devez retenir qu'une chose
2. Où est-elle diffusée ?
3. Partagez la vidéo autour de vous
 - Partagez, likez, commentez la vidéo sur vos réseaux sociaux
 - Suivez DEI sur les réseaux sociaux
4. Pourquoi ce spot vidéo ?
5. Une campagne pour les enfants, leurs parents et les encadrant-es sportifs-ves
6. Par qui ?
7. A qui le dire ?
8. Contacts

1. Si vous ne devez retenir qu'une chose

En Fédération Wallonie-Bruxelles, **8 adultes sur 10** ont subi un ou plusieurs types de violences interpersonnelles au cours de leur pratique sportive étant enfants.¹

DEI-Belgique, l'ADEPS, Yapaka, le Délégué Général aux droits de l'enfant et World Service lancent la campagne « Quelque chose ne va pas ? Tu peux le dire! » pour que les enfants de 6 à 12 ans se rendent compte s'ils vivent des violences lors de leurs activités sportives en Belgique francophone, et sachent à qui s'adresser pour demander de l'aide. Elle a été co-créée avec des enfants du même âge. Le spot vidéo est diffusé en télévision (La Une, Tipik, AB3, RTL TVI, Club RTL), dans des centres sportifs ADEPS et dans des cinémas indépendants de Bruxelles et de Wallonie de mi-décembre 2024 à fin janvier 2025.

2. Où est-elle diffusée ?

- En **télévision** sur La Une, Tipik, AB3, RTL TVI, Club RTL de mi-décembre à mi-février 2025.
- Dans des **cinémas indépendants** de Bruxelles et de Wallonie (Aventure, Flagey, Palace, Galeries, Quai10, Plaza...) de mi-décembre à fin janvier 2025.
- Dans des **lieux de promotion de la santé**: maisons médicales, centres PMS (psycho-médicaux-sociaux), associations
- Dans des **pharmacies** et **hôpitaux**
- Des **centres sportifs ADEPS**

3. Partagez la vidéo autour de vous

>> [Lien vers la vidéo sur YouTube](#) <<

Partagez, likez, commentez la vidéo sur vos réseaux sociaux (liens ci-dessous)

Vous pouvez y consacrer une publication sur vos réseaux sociaux ?

→ Partagez la vidéo qui sera publiée sur nos réseaux sociaux ce mardi 17/12/2024

¹ enquête publiée en novembre 2021, « [CASES : la maltraitance des enfants dans le sport – statistiques européennes](#) » C'est la première fois que nous avons un aperçu approfondi de la nature et de la prévalence de la violence dans le secteur.








>> Je partage la vidéo de lancement depuis mes réseaux sociaux (liens ci-dessous)

Vous pouvez y consacrer plusieurs publications sur vos réseaux sociaux ?

→ Dans les prochaines semaines, nous publierons aussi d'autres publications sur le sujet

Suivez DEI sur les réseaux sociaux

-  Facebook : <https://www.facebook.com/DefensesdesEnfantsBelgique>
-  LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/dei-belgique/>
-  Instagram : <https://www.instagram.com/deibelgique/?hl=fr>
-  X : https://x.com/DEI_Belgique
-  Youtube : <https://www.youtube.com/@DEIBelgique>

4. Pourquoi ce spot vidéo ?

Les enfants ont le **droit de jouer et de pratiquer des activités sportives, essentielles pour leur santé, leur bien-être et leur développement**. Conformément à l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ils doivent pouvoir évoluer dans un environnement **sans violence**, bienveillant, sûr, inclusif et qui prend en compte les spécificités de chaque enfant.

Pourtant, beaucoup d'enfants subissent des violences lors d'activités sportives en Belgique francophone: qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, dues à de la négligence.

En 2021, une étude de grande ampleur a été publiée sur le sujet, révélant des chiffres alarmants qui ont eu un fort écho médiatique : [CASES – La maltraitance des enfants dans le sport : statistiques européennes](#). Cette étude révèle qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, **8 adultes sur 10 ont subi un ou plusieurs types de violences interpersonnelles au cours de leur pratique sportive étant enfants**.

Les **conséquences** des violences sur la santé des enfants sont nombreuses et inquiétantes, comme l'indique notamment [l'Organisation Mondiale de la Santé](#). Parmi celles-ci, on compte des troubles du

développement neurologique, des comportements à risques, des maladies cardiovasculaires, des troubles alimentaires, et un risque accru d'addiction.

Ce spot vidéo a pour objectif d'aider les enfants à **reconnaître les différentes formes de violence** qu'ils pourraient subir dans le cadre d'activités sportives et à leur **indiquer vers qui se tourner** pour obtenir de l'aide.

5. Une campagne pour les enfant·es, leurs parents et les encadrant·es sportifs·ves

Cette vidéo fait partie de la campagne « Quelque chose ne va pas ? Tu peux le dire! » Elle vise 3 publics:

- **Les enfants de 6 à 12 ans**
En plus du spot vidéo, 15.000 flyers, 100 bannières de stade et 130 roll-ups à destination des enfants ont été diffusés lors d'événements sportifs en 2024 et continuent à l'être via les centres sportifs ADEPS.
- **Leurs parents**
- **Les encadrant·es sportifs·ves** pour les aider à protéger les enfants dans leur structure sportive grâce à un guide et des fiches pratiques
>> Retrouvez sur www.tupeuxledire.be :
 - Un farde contenant:
 - un **guide pratique**: ce document vous guide pas à pas vers l'élaboration d'une Politique de protection de l'enfance, de la réflexion initiale à la mise en œuvre pratique.
 - des fiches pratiques thématiques (*ex: Comment reconnaître les signes de maltraitance ? Comment respecter la place de chacun et soutenir les familles vivant dans un contexte difficile ? Comment développer des pratiques professionnelles respectueuses du besoin d'intimité des enfants ?*)
 - Des **fiches complémentaires** pour une meilleure protection des enfants en précarité, LGBTQIA+ et porteur·ses de handicap(s) dans le sport
 - Une **étude exploratoire** sur le système de signalement des violences vécues par les enfants dans les activités sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les clubs sportifs peuvent s'engager à [signer une Charte de la bienveillance](#) pour protéger les enfants et ainsi rejoindre [près de 800 clubs signataires](#) en Belgique francophone. Par ailleurs, 2800 versions imprimées des Chartes de la bienveillance sont distribuées à d'autres clubs sportifs.

6. Par qui ?

La campagne a été réalisée par les partenaires du projet: DEI-Belgique, le Délégué Général aux droits de l'enfant, l'ADEPS, Yapaka et World service, avec le soutien de l'Union européenne.

Tout le matériel de campagne à destination des enfants de 6-12 ans a été co-créé avec des enfants du même âge.

7. A qui le dire ?

La campagne vise à **protéger les enfants contre toutes formes de violences**. Le message aux enfants est le suivant: "si quelqu'un te fait du mal ou qu'une situation te dérange, tu peux en parler".

Elle les invite à :

- en parler à un·e **adulte de confiance** (leurs parents, quelqu'un de leur école, de leur club sportif, leur entraîneur·euse...),
- appeler le **103 Ecoute Enfants**, qui est un numéro gratuit, pour tous les enfants, et auprès duquel on peut rester anonyme. Ce service répond à toute personne (enfants, adolescent·es ou adulte) qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un·e enfant est en cause. Cela permet tout d'abord de pouvoir déposer son expérience, de recevoir des conseils adaptés à la situation par des professionnel·les de l'écoute puis, éventuellement, d'être redirigé·e vers des services adaptés.
- consulter le [site www.tupeuxledire.be](http://www.tupeuxledire.be) pour trouver d'autres services d'aide.

8. Contacts

Des questions, des commentaires ?

Adèle Dachy

Responsable communication (ne travaille pas les vendredis)

T +32 (0) 2 203 79 08 ou 0492/82.73.58

adele.dachy@defensedesenfants.be

[DEI-Belgique](#) est la section belge du Mouvement mondial DEI, créée en 1991. Agissant en deuxième ligne, elle est agréée comme association d'éducation permanente : elle agit en donnant des formations, créant des outils pédagogiques, faisant du plaidoyer politique, sensibilisant et informant le public, menant des recherches-actions et des actions stratégiques en justice. Elle travaille en priorité sur les thématiques suivantes : lutte contre les violences envers les enfants, justice adaptée aux enfants, enfants privés de liberté, lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants.